

le catalyseur

Lettre d'information de l'UIC Ile de France - N° 43 - Octobre 2003



ILE-DE-FRANCE

Nous venons de vivre durant tout le printemps à propos des retraites et de multiples autres vraies ou fausses raisons un des hoquets de l'histoire dont nous avons le secret. Perturbés par l'effacement des Trente Glorieuses, du fait que notre Etat-Nation surprotecteur n'est plus à même de nous assurer (s'il ne l'a jamais été) tranquillité de l'emploi et croissance dans le cadre de relations internationales stabilisées par l'équilibre Est-Ouest, les conservateurs les plus contestataires ont une fois de plus fantasmé sur le monde ancien quelque part sur le plateau du Larzac, faute de pouvoir croire à un «autre monde mythique demain».

C'est dans ce contexte que le MEDEF nous avait mobilisés pour sa 5^{ème} Université d'été les 27, 28 et 29 Août à Jouy-en-Josas.

Pendant ces trois jours, nous sommes allés prendre le pouls de la grande transformation du monde. Qu'il s'agisse des savoirs et des sciences, des idées et des cultures, de l'économie, du social ou des relations internationales, la mutation est rapide.

Le Président Seillière avait su trouver les mots pour parler de cette grande transformation porteuse d'espoir et pour motiver nos neurones en nous rappelant «qu'observateurs attentifs des adaptations, promoteurs d'innovation, porteurs de projets audacieux, les entrepreneurs sont les acteurs éclairés de la grande transformation».

Une chose est certaine, pour l'ensemble des participants, ces trois jours ont atteint leur objectif : l'espoir brille de nouveau sur le monde de l'entreprise.

Gérald LEHMANN
Délégué Général

L'industrie francilienne a-t-elle un avenir ?

La désindustrialisation de l'Ile de France n'est pas une réalité nouvelle. Toutefois, l'accélération de ce mouvement, depuis quelques années, en fait un phénomène inquiétant à plus d'un titre.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis 1996, notre région a perdu plus de 60 000 emplois industriels soit 10%. Dans le même temps, le secteur des services en a gagné près de 400 000 soit 25%. Ainsi l'industrie ne représente plus que 15% des emplois contre près de 30% sur l'ensemble des autres régions françaises.

Apaiser les esprits

Pourquoi cette hémorragie ? Elle n'est pas imputable aux seules décisions d'externalisation des fonctions tertiaires prises par les grands groupes mais à un faisceau de causes tournant autour de l'idée, largement soutenue par les lobbies écologistes, que l'activité industrielle ne serait pas compatible avec l'existence «paisible» des 11 millions de citoyens que compte notre région.

Il est vrai que «l'effet AZF» n'a pas contribué à apaiser les esprits. Cela s'est traduit, depuis les années 60, par une politique de dissuasion financière et administrative dont on mesure depuis quelques années les excès. Mais, à l'instar d'un porte-avions, le mouvement était lancé et quelles que soient les volontés politiques, le changement de direction n'est pas, à ce jour perceptible.

Les risques pour notre région sont économiques et sociaux. Outre la perte directe d'emplois imputable à la fermeture de sites, ce sont les emplois induits qui sont menacés. C'est ce que montre l'évolution du chômage plus défavorable en Ile de France que sur le reste du territoire. Quand bien même les emplois tertiaires compenseraient en nombre les emplois secondaires cette évolution est source de déséquilibre qualitatif préjudiciable à la diversité sociale.

Conserver une vocation industrielle

Sans ignorer les contraintes physiques et les freins liés à la

sévérité des normes environnementales, l'Ile de France dispose d'immenses atouts pour conserver sa vocation industrielle tels que son potentiel de recherche et la diversité des formations et des qualifications proposées. Quant à l'espace nécessaire, il existe en grande couronne si la volonté politique d'aménagement ne faiblit pas.

Il faut cependant noter que toute industrie n'est pas compatible avec le tissu urbain propre à notre région. Laissons donc l'industrie lourde et de première transformation à des territoires moins contraignants et centrons nos efforts sur les activités à haute valeur ajoutée. Ainsi, dans notre secteur, tablons sur l'avenir de la chimie fine, des principes actifs et des produits de deuxième transformation.

Nous, industriels que pouvons-nous faire pour prévenir une nouvelle dégradation ? Alerter chaque fois que nous en avons l'occasion sur l'avenir qui se prépare ; nous en aurons l'opportunité dans le cadre des prochaines échéances électorales régionales de mars 2004. Nous devons aussi lutter contre le détachement des jeunes pour les métiers scientifiques et techniques et enfin soutenir nos organisations professionnelles qui œuvrent dans ce sens.

Jean-Pierre DOUILLET
Conseiller UIC Ile de France



Le Village de la Chimie

Métiers & Compétences

Depuis de nombreuses années, nos entreprises trouvent peu ou prou l'ensemble des compétences dont elles ont besoin pour assurer leur développement. Même avec quelques difficultés, elles ont réussi à pourvoir l'ensemble des postes.

Ceci d'autant plus facilement que ces dernières années ont été caractérisées, notamment en Ile de France, par une diminution de 2 à 3 % par an des effectifs salariés de nos industries. Fusion, compétitivité, productivité, benchmarking ont contribué à limiter le nombre d'embauche et donc à rendre plus facile le remplacement des départs naturels ou l'embauche de nouvelles compétences.

L'avenir se prépare aujourd'hui

A partir de 2005, les départs en retraite vont augmenter progressivement. Dans le même temps, le nombre d'étudiants sera en volume moins important que ces dernières années.

Par ailleurs, les jeunes s'orientent de plus en plus vers des formations en sciences humaines. En sortant du collège, ils ne souhaitent pas spontanément aller vers les métiers de la production, et les jeunes titulaires du Baccalauréat Scientifique ont plutôt tendance à se diriger vers des formations supérieures non scientifiques.

Le Lycée Vauquelin, seul lycée de notre région à préparer des

opérateurs de production voit ses effectifs diminuer chaque année tandis que les Universités scientifiques sont confrontées à une baisse des inscriptions dans les filières scientifiques.

Des recrutements de scientifiques à prévoir

L'Etat devra remplacer les professeurs de sciences au Lycée comme à l'Université, les instituts de recherche publique (CNRS, l'INSERM...) devront de la même façon renouveler une partie des chercheurs qui partent en retraite, les autres secteurs d'activités industrielles (mécanique, matériaux...) seront, comme la chimie, tenus de recruter des scientifiques pour continuer à maintenir la recherche et le développement ou le contrôle qualité. Il est donc réaliste de penser que les prochaines années seront caractérisées par la difficulté de recruter des scientifiques de façon générale et plus particulièrement des chimistes. Déjà le recrutement de techniciens chimistes commence à être difficile lors de cette rentrée scolaire.

Ainsi notre région, leader dans le domaine de la Recherche et du Développement, va être confrontée au défi de trouver des compétences scientifiques pour remplacer les départs à la retraite.

Une meilleure connaissance des métiers

Malgré les efforts déjà entrepris par les professions et le ministère de l'Education

Nationale, l'orientation des jeunes est d'abord une orientation vers une filière de formation, et rarement vers un métier.

Le «Village de la Chimie» que nous organisons les vendredi 26 et samedi 27 mars prochains, au Palais des Arts d'Issy-les-Moulineaux (92)*, a pour ambition de rassembler au même moment l'ensemble des acteurs de la chimie pour parler de leur métier, les entreprises pour expliquer leurs besoins en compétences et les évolutions de carrière qu'elles peuvent proposer, les écoles et universités pour présenter les filières de formation permettant d'acquérir les compétences professionnelles optimales pour intégrer l'entreprise.

Ainsi 5 à 6 000 visiteurs, parmi lesquels des collégiens de 3^{ème}, des lycéens des 1^{ère} et Terminales de série S, des étudiants en faculté de sciences de 1^{ère} et 2^{ème} année, des étudiants en fin de cursus issus des universités ou des écoles d'ingénieurs, des professeurs de sciences physiques et chimiques, des Conseillers d'orientation et des parents d'élèves sont attendus au «Village de la Chimie».

Les entreprises de la chimie, et plus encore les opérateurs, les techniciens, les ingénieurs, les chercheurs de nos industries doivent se mobiliser pour que dans les deux, trois ou quatre années qui viennent, des compétences nouvelles contribuent à la prospérité de l'activité de nos entreprises car.

Il n'est de richesse que d'homme...

Venez les 26 et 27 mars prochains partager votre passion, votre expertise avec les jeunes Franciliens à la découverte des métiers, des emplois et des formations de chimiste.

Contact :

Marc HONORE
m.honore@uic-idf.fr
Tél : 01 46 53 12 20
www.villagedelachimie.org

*25, rue Victor-Cousin - Issy-les-Moulineaux - Métro : Mairie d'Issy

INDUSTRIE CHIMIQUE : QUELLES COMPÉTENCES POUR DEMAIN ?

L'évaluation des besoins en compétences pour l'avenir est une de nos préoccupations qui permettra la mise en place, en partenariat avec les pouvoirs publics, des moyens de formation les plus aptes à satisfaire les entreprises de la branche. C'est l'objet de l'enquête lancée cette année par l'UIC auprès de ses adhérents.

Sans exposer des résultats qui seront diffusés par ailleurs, quelques données immédiates méritent attention.

Le plus frappant concerne l'importance des besoins de main d'œuvre pour la fabrication et l'environnement de la production : ces deux secteurs requièrent pour les années à venir plus de la moitié des besoins de personnel dont la majorité de niveau CAP et BEP.

Deux réflexions à ce sujet : Tout d'abord, l'activité de production sur le territoire français reste la base du développement de notre industrie mais comment susciter des vocations pour des métiers aujourd'hui mal perçus par les jeunes ? C'est un enjeu majeur pour l'avenir.

Enfin, les besoins exprimés pour la recherche et le développement ne dépassent pas 10% des besoins et seulement le quart des futurs recrutements de niveau supérieur ou égal à Bac+5. N'y a-t-il pas là un signe de crainte de l'avenir dans un monde où la mise au point de nouveaux produits et de nouveaux procédés est la meilleure réponse à la concurrence internationale ? Ces deux questions doivent nous conduire à une action de fond sur l'image de la chimie et de ses métiers.

Sécurisation des substances : anticiper

La future réglementation européenne sur les substances chimiques touchera tous les secteurs d'activité.

Des substances seront interdites du fait de leur dangerosité. Mais d'autres seront retirées du marché compte tenu des coûts d'enregistrement affectant la rentabilité. Les études réalisées

en France et en Europe montrent qu'environ 20 à 30 % de substances pourraient disparaître. Les répercussions de ces disparitions sur les différents secteurs d'activité ont été estimées. Les résultats de ces études sont très alarmants pour l'avenir de l'industrie européenne. C'est maintenant que les industriels doivent se préparer à la mise en place de cette réglementation et comprendre comment elle interviendra.

La méthodologie

Quelle que soit la réglementation future, une sécurisation accrue des substances chimiques est inéluctable. Il est donc essentiel d'intégrer dès aujourd'hui ses effets dans la modification d'une installation, sa mise aux normes, un changement de gamme de production...

Comment s'y préparer ?

- Pour tous, réaliser un inventaire des produits existants, les classer en catégories selon leurs propriétés et leurs risques, les hiérarchiser suivant leur importance stratégique.

- Pour les utilisateurs, définir les produits indispensables dans une fabrication et leur chercher un substituant ou abandonner cette production.

- Pour les producteurs, chercher des produits de substitution, et mettre au point de nouvelles formulations, ayant

des propriétés d'usage le plus proche possible.

- Pour les chimistes, développer de nouvelles gammes de services aux autres industries, tester les modifications d'une substance, optimiser de nouveaux procédés...

Les missions du CRITT Chimie Environnement

Le CRITT Chimie Environnement a pour mission de soutenir et de conseiller les PME d'Ile de France, de les mettre en relation avec des centres de compétences, d'accompagner et d'aider les projets innovants. Les trois domaines d'intervention du CRITT Chimie Environnement sont :

- L'environnement (démarche environnementale dans tous les secteurs industriels, technologies propres, développement durable...)

- La chimie fine (pharmacie, cosmétique, biotechnologies...)

- Les matériaux (polymères, composites, céramiques...)

La Région Ile de France et le CRITT Chimie Environnement se mobilisent pour aider les PME :

- Mises en relation avec des conseils pour les inventaires ou les réflexions stratégiques, avec des formulateurs...

- Aides financières pour les conseils et études nécessaires (subventions jusqu'à 50 K€).

La sécurisation future des substances chimiques impose d'anticiper afin de pérenniser l'activité de l'entreprise.

Contacts :

Christelle HENRY,
livre blanc et environnement

Blaise MEUNIER,
formulation, chimie fine
01 44 61 72 00

crittchimie@wanadoo.fr,
www.crittchimie-idf.org

REACH : tous concernés

Le Syndicat de la Chimie Organique de Synthèse et de la Biochimie (SICOS) est constitué des secteurs suivants : Biochimie, Colorants, Solvants oxygénés, Caoutchoucs et Elastomères, et la chimie fine à usage pharmaceutique. Tous ses adhérents sont concernés par le projet REACH mais à des degrés très divers.

Ceux qui fabriquent des produits de masse, comme par exemple l'acide acétique ou l'acétone, largement connus et utilisés, seront plus affectés par la gestion administrative de dossiers complexes que par le coût de mises à jour d'études plus ou moins obsolètes.

Contraintes et risques réels ?

Le cas de la chimie fine, constituée d'entreprises de tailles et de statuts très variables : indépendantes, filiales ou divisions de groupes pharmaceutiques, se présente différemment. La fabrication de leurs très nombreux produits se réalise dans des équipements tous différents, et à la suite d'une synthèse par «étapes» ; à chaque étape apparaît un intermédiaire qui constitue une nouvelle substance soumise à REACH. On comprend leurs craintes : d'une part la multiplication des dossiers à gérer ; d'autre part des frais importants engagés pour des substances qui ne sont utilisées que de façon interne ou transportées d'un site chimique à un autre. Les distorsions de concurrence sont évidentes puisqu'une société importatrice ne devra soumettre à REACH que la seule substance importée, ses intermédiaires étant exclus.

Les dernières propositions des rédacteurs de REACH, à savoir ne pas prendre en compte les intermédiaires non isolés, vont

dans le bon sens. En revanche, la proposition d'exclure de REACH les substances non facturées et transportées vers 2 destinations au maximum, ne doit pas être retenue en l'état. En particulier le risque chimique n'est évidemment pas lié à la facturation d'une substance.

Le SICOS est donc convaincu que, selon le schéma proposé par l'UIC, les contraintes résultant de la mise en place de ce nouveau système doivent être effectivement proportionnées aux risques réels. C'est à dire très directement liées aux tonnages produits ainsi qu'aux personnes susceptibles d'être exposées aux dites substances.

Pour quel gain ?

Face à la lourdeur du système REACH, et aux pertes d'activité soulignées par l'étude MERCER (étude conjointe UIC avec les Ministères de l'Ecologie et de l'Industrie), on peut se demander quel sera le gain pour la santé publique. Mme Walström, commissaire Européen à l'environnement parle de 2 000 à 3 500 cas de cancers évités par an dans toute l'union européenne sans plus de précisions et en se basant sur l'expérience de l'amiante, dont il faut souligner qu'elle ne constitue pas un risque chimique.

En conséquence, le SICOS pense que les objectifs légitimes de REACH d'augmenter la sécurité sanitaire et environnementale des populations auraient pu être mieux atteints et à un moindre coût par l'amélioration des législations actuelles. N'oublions pas que l'innovation en général et l'innovation industrielle en particulier ont permis et permettront encore d'accroître la durée de vie moyenne.

H.VACHER
Secrétaire Général du SICOS

Harcèlement moral

La nouvelle loi ne donne pas de véritable définition du harcèlement moral mais on comprend qu'il consiste en des agissements répétés «ayant pour objet ou pour effet une

dégradation des conditions de travail» (art L.122-49 CT). Plus généralement, la loi vise l'atteinte à la dignité et la santé, physique ou mentale, du salarié.

Précisant le texte légal, un jugement du Tribunal correctionnel de Paris en date du 25/10/2002 a considéré que le harcèlement moral ne pouvait être assimilé «aux conséquences des contraintes imposées par les impératifs de gestion inhérents à la vie de toute entreprise développant son activité dans un contexte par essence concurrentiel et conduisant parfois à la remise en cause de situations acquises». Le harcèlement moral ne peut donc être fonction de la subjectivité du salarié. Les pressions ressenties par lui ne sont pas assimilables à du harcèlement.

Prévenir

De façon générale, l'employeur doit protéger la santé physique et mentale des salariés et prévenir les agissements de harcèlement moral. Comme en matière de harcèlement sexuel, le règlement intérieur doit rappeler l'interdiction de toute pratique de harcèlement moral dans l'entreprise.

La loi prévoit en outre l'intervention du CHSCT, du médecin du travail et des délégués du personnel, ces derniers ayant la possibilité de mettre en œuvre la procédure d'alerte. Un médiateur a également été créé en vue d'aboutir à une conciliation des parties.

L'employeur peut également être tenu d'agir et doit sanc-

tionner le cas échéant par un licenciement pour faute grave tout salarié qui se sera livré à des actes de harcèlement moral. L'incitation à sanctionner est d'autant plus forte que la Cour de cassation admet que l'inaction de l'employeur puisse conduire le salarié à demander en justice la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur (Cass Soc, 15/03/2000). En revanche, le licenciement ou toute autre sanction prononcée à l'encontre d'une victime ou d'un témoin de faits de harcèlement sont frappés de nullité.

Prouver

Les difficultés se cristallisent autour de la charge et l'objet de la preuve. Il appartient au salarié de prouver qu'il a été victime de harcèlement. Le Conseil constitutionnel a rappelé que le demandeur doit rapporter «la matérialité de faits précis et concordants».

L'employeur devra démontrer que ses décisions étaient justifiées par «des éléments objectifs étrangers à tout harcèlement» (art L.122-52 CT). Le salarié pourra être débouté de ses demandes si l'employeur réussit à convaincre le juge que la décision était due, soit au comportement fautif du salarié, soit qu'il s'agissait de décisions normales de gestion ne visant pas spécifiquement le salarié.

L'enjeu sera important ici car le défaut de cette preuve conduira à la condamnation de l'employeur à payer au salarié des dommages-intérêts d'un montant substantiel.

Les sanctions encourues peuvent aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende selon le Code pénal et un an d'emprisonnement et 3 750 € d'amende selon le Code du travail.

Maitre Hubert FLICHY
Cabinet FLICHY & Associés

brèves

■ «Taxe professionnelle : frein à la compétitivité de l'industrie»

Le GFI (Groupe de 14 Fédérations industrielles, membres du MEDEF) mène une action sur le thème «taxe professionnelle, un obstacle à la croissance et à l'emploi». Aidez-nous à soutenir cette action en y participant.

Contact :
Anne DELARGILLIERE
01 46 53 11 80
a.delargilliere@uic-idf.fr
www.industrie-gfifrance.com

■ 17-19 Environnement d'Affinage

- Le 30 septembre à 17h, M. Ouzounian, Directeur régional, présentera les orientations de l'ADEME Ile-de-France,

- le 15 octobre à 15 H, M. Pelligand, adjoint au chef de la division environnement, exposera un premier bilan des inspections de la DRIRE Ile de France pour 2003.

lieu : 14, rue de la République à Puteaux.

Inscriptions / Contact :
M.TASCHER au 01 46 53 11 89
m.tascher@uic-idf.fr

■ Journée sécurité de l'UIC Ile de France

La prochaine journée sécurité de l'UIC Ile-de-France se tiendra dans nos locaux à Puteaux, 14 rue de la République, le 28 octobre prochain à 9 heures (accueil à partir de 8h 30). Au programme :

- La CRAMIF présentera toutes les ressources disponibles de son service documentation,

- Deux intervenants du Ministère de l'Intérieur apporteront leur point de vue sur la sûreté des installations contre la malveillance et l'intrusion, intervention illustrée par l'expérience de M. Di Domizio, responsable HSE de la SNPE,

- Un rappel sur l'existence et l'utilisation du système de retour d'expérience mis en place par l'UIC.

Cette manifestation se terminera par un buffet.

Inscriptions/Contact :
M.TASCHER
au 01.46.53.11.89
m.tascher@uic-idf.fr

■ H.S.E. : nouveau Groupe de travail

Vous êtes en charge de l'hygiène et de la sécurité au sein de votre entreprise et vous avez créé puis mis en place des outils de suivi des performances/actions ou de retour d'expérience en interne ? Si vous souhaitez communiquer avec d'autres industriels du secteur de la chimie sur les outils opérationnels, nous vous invitons à nous en faire part en vue d'organiser un groupe d'échanges sur le sujet.

Contact : M.TASCHER
au 01 46 53 11 89
m.tascher@uic-idf.fr

■ 4ème Colloque International de la Prévention des Risques

Organisé par le CEPR (Centre Européen de la Prévention des Risques), parrainé par la commission et le parlement européens, le MEDD et la fédération des mutuelles d'assurance, ce colloque se tiendra les 22 et 23 janvier 2004 à Niort (79). Avec la présence de G.-Y. Kervern de l'Institut Européen de Cindyniques, il sera axé sur l'identification des risques émergents et leurs moyens de prévention.

Inscriptions et renseignements :
05 49 04 66 77 - www.cepr.fr

■ La convention collective nationale des industries chimiques

Le 14 octobre prochain, l'AFPIC Formation organise une formation sur la CCNIC à l'attention de toute personne appelée à gérer du personnel :

Animation : Le département social de l'UIC Ile de France

Lieu : Paris la Défense (92)

Coût HT : 350 € HT

Contact :

Sophie BÉRARD au 01 56 34 22 60
s.berard@afpic.com

"Le catalyseur", lettre d'information de l'UIC Ile de France, Le Diamant A 92909 Paris la Défense Cedex.

Directeur de la publication :
Gérald LEHMANN : 01 46 53 12 29
Rédacteur en chef :
Gilles le MAIRE : 01 46 53 11 83
Secrétaire de rédaction :
Anne DELARGILLIERE : 01 46 53 11 80
Maquette et réalisation : VEGA